



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Direction régionale de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale**

**POLE JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE -
EDUCATION POPULAIRE - EGALITE DES CHANCES**

**Décision n° BR-022-10-00010-00
Portant agrément au titre du service civique**

**Le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine**

Vu le code du service national, notamment son titre 1er bis ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2010 du préfet de la région Bretagne, délégué territorial de l'Agence du Service Civique, portant délégation de signature au titre de l'Agence du Service Civique au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, délégué adjoint ;

Vu, avec pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée le 17 novembre 2010 par l'organisme intéressé ;

Décide :

Article 1

L'association Educative l'ENVOL dont le siège social est situé au 3 place Saint-Pierre, 22000 Saint-Brieuc (N°SIRET : 777 459 090 00042) est agréée, pour une durée de deux ans à compter de la signature de la présente décision, au titre de l'engagement de service civique.

Article 2

Les missions susceptibles d'être accomplies par les personnes accueillies en service civique sont les suivantes :

Thème	Numéro	Intitulé de la mission
Education pour tous	3	Soutien scolaire : soutien collectif ou individuel d'enfants et d'adolescents dans leur parcours scolaire par une aide intensive le soir .

Article 3

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la première année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 7 mois.

Article 4

La durée cumulée des contrats de service civique conclus la deuxième année suivant la délivrance du présent agrément ne peut excéder 8 mois.

Article 5

Avant le 31 décembre 2010, l'organisme mentionné à l'article 1er conclut des contrats de service civique d'une durée cumulée supérieure ou égale à 9 mois.

Fait à Rennes, le 23 NOV. 2010

Pour le Préfet de Région
Délégué territorial de l'agence du Service Civique,

Le Délégué Territorial Adjoint



Christian CARADEC

Annexe : Calendrier prévisionnel d'accueil des volontaires.

Annexe : calendrier indicatif d'accueil des volontaires

Tableau prévisionnel et indicatif d'accueil des volontaires								
Date d'accueil MM/AA	Nombre d'entrées mensuelles							Total
	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois	
11/2010		1						
10/2011			1					
10/2012				1				3
Durée cumulée des contrats en mois		7	8	9				24